

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 décembre 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale.

Créé en 1987, le programme de l'Union européenne Erasmus de formation à l'étranger est à la fois l'initiative européenne la plus connue du grand public et une des plus belles réussites surtout en faveur des jeunes européens.

En trente-trois ans, près de 10 millions de jeunes, formateurs, enseignants, animateurs, staffs sportifs ont pu profiter de ce programme qui a largement contribué à renforcer leur adhésion à l'idée européenne.

Or, les institutions européennes viennent de se mettre d'accord sur le programme Erasmus + couvrant la période allant de 2021 à 2027 et disposant d'un budget de 24 milliards d'euros soit une hausse spectaculaire de 70 %.

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre combien de participants luxembourgeois et, dans quels domaines, ont pu profiter des différents programmes Erasmus et combien de jeunes d'autres pays européens ont été accueillis au Luxembourg ?
- Quels sont les points saillants du nouveau programme et quels en sont les bénéficiaires potentiels ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Mars Di Bartolomeo
Député

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 3337 de
Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo**

Programme Erasmus+ (2014-2020) :

Dans le cadre du programme Erasmus+, le nombre de participants aux projets de mobilité à partir du Luxembourg peut être estimé à 18 694 personnes. À l'heure actuelle, il s'agit en effet encore d'une estimation, étant donné que plusieurs projets des appels à propositions de 2018, 2019 et 2020 ne sont pas encore finalisés et que le nombre de mobilités accordées à ces projets a été considéré comme nombre de mobilités réalisées.

Aux niveaux des participants bénéficiaires du programme, les secteurs de la jeunesse et de l'enseignement supérieur sont ceux qui ont enregistré le plus grand nombre de séjours à l'étranger réalisés à des fins éducatives (ci-après « mobilités »).

Les participants par secteur se présentent ainsi :

- secteur de la jeunesse (total estimé de 11 914 mobilités réalisées) : 8 508 jeunes ont participé à des échanges de jeunes ; 595 jeunes ont réalisé des activités de volontariat (de 2014 à mi-2018 des services volontaires européens et depuis mi-2018 à 2020 des volontariats dans le cadre du Corps européen de solidarité) et 2 811 animateurs de jeunes ont réalisé une mobilité de formation à l'étranger ;
- secteur de l'enseignement supérieur (total estimé de 4 811 mobilités réalisées) : 4 285 étudiants ont réalisé des mobilités d'études ou de stage et 526 membres du personnel des établissements de l'enseignement supérieur ont réalisé des mobilités de formation ou d'enseignement dans un autre pays ;
- secteur de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) (total estimé de 1 477 mobilités réalisées) : 1 247 élèves ont réalisé des mobilités de stage et 230 membres du personnel de l'EFP ont réalisé des mobilités de formation ou « job shadowing » à l'étranger ;
- secteur de l'enseignement scolaire (total estimé de 337 mobilités réalisées) : 337 enseignants ont réalisé des mobilités de formation ou de « job shadowing » à l'étranger ;
- secteur de l'éducation des adultes (total estimé de 155 mobilités réalisées) : 155 membres du personnel actifs dans l'éducation des adultes ont réalisé des mobilités de formation ou de « job shadowing » dans un autre pays.

À noter que les participants directs ou indirects à d'autres types de projets Erasmus+ comme par exemple les partenariats stratégiques (projets de coopération transfrontalière en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques), les projets de dialogue pour la jeunesse ou des actions centralisées du programme n'ont pas été incluses aux statistiques présentées.

Anciens programmes Socrates I et II, EFTLV et Jeunesse en action (1987-2013) :

Dans le cadre des programmes qui ont précédé le programme Erasmus+ de 2014, un total de 24 074 mobilités réalisées par des participants luxembourgeois a été enregistré pour les années 1987 à 2013. Les plus nombreux étaient les jeunes (17 746 jeunes participant à des échanges de jeunes ; 700 jeunes réalisant des services volontaires européens) et les étudiants de l'enseignement supérieur (2 994 mobilités d'études ou de stage).

Au niveau des mobilités « entrantes », un total estimé de 11 772 apprenants et de 1 758 membres du personnel actifs dans un des cinq secteurs concernés ont été enregistrés de 2014 jusqu'à la fin de l'année 2020 : ainsi 3 890 jeunes et 1 085 animateurs de jeunes ; 7 129 étudiants et 400 membres du personnel d'établissements de l'enseignement supérieur ; 753 élèves et 130 enseignants de l'enseignement et de la formation professionnels ; 79 professionnels de l'éducation des adultes et 64 enseignants du secteur scolaire ont été accueillis au Luxembourg au cours des sept dernières années.

Avec un budget quasiment doublé pour le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027, la Commission européenne a l'intention ambitionnée de toucher 10 millions de personnes supplémentaires au cours des sept prochaines années. Pour y parvenir, il est prévu que le nouveau programme soit plus inclusif, plus innovant, plus numérique et plus écologique.

En simplifiant les conditions d'accès au programme, en diversifiant et en assouplissant les formes de mobilité et en renforçant le budget consacré, l'Union européenne espère toucher davantage de citoyens jeunes, particulièrement affectés par la crise sociale liée à la pandémie, et en particulier les jeunes disposant de moins d'opportunités.

Éléments nouveaux du programme Erasmus+ 2021-2027 :

- priorité est donnée à l'objectif « Green travel » qui vise à réduire l'impact carbone de toutes les activités de mobilité : le programme Erasmus+ soutiendra des mobilités à moindre impact carbone (p.ex. bus ou train) avec des contributions financières plus intéressantes que celles accordées aux moyens de voyage moins « verts » ;
- soutien financier supplémentaire pour l'inclusion pour tous les projets de mobilité et de partenariats de coopération : un cofinancement européen supplémentaire peut être accordé aux projets pour l'implication de personnes défavorisées ;
- nouvelles formes de mobilités plus souples : « blended mobility » (mobilités hybrides) et activités virtuelles : pour toutes les mobilités, les bénéficiaires du nouveau programme auront la possibilité de combiner des mobilités physiques avec des périodes de mobilités virtuelles. Les activités de coopération virtuelle seront également favorisées (p.ex. organisation d'événements de dissémination virtuels). Ainsi le programme répond aux enjeux du renforcement de l'inclusivité, et à ceux des transitions écologiques et numériques ;
- nouvelles formes de projets : les organisations de petite taille pourront dorénavant déposer des projets courts de mobilité ou bien des projets de partenariat de petite échelle (« small scale ») caractérisés par une structure simplifiée et qui sont moins compliqués à gérer ;
- priorité accordée à l'éducation numérique : les outils numériques du programme comme eTwinning ou EPAL seront renforcés et les projets de partenariat œuvrant sur cette thématique seront encouragés.

Nouveautés sectorielles :

Nouveautés communes pour les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), scolaire et de l'éducation des adultes :

- financement de l'accueil d'enseignants ou d'éducateurs lors de l'organisation de formations destinées à ces publics cibles (les frais de séjours et de voyage continuent d'être cofinancés) ;
- limitation du nombre de projets de mobilité subventionnés par organisation bénéficiaire lors d'un même appel et secteur afin de permettre à un plus grand nombre d'organisations de participer au programme ;
- accès privilégié au cofinancement européen pour les bénéficiaires accrédités. De plus, l'éducation au développement durable et l'éducation numérique constituent des enjeux qui

appellent des stratégies de long terme et qui nécessitent un engagement durable des porteurs de projets. Les nouvelles accréditations Erasmus+ permettent aux acteurs des trois secteurs d'accéder plus facilement aux financements Erasmus+ pour toutes les activités de mobilité et pour toute la durée du programme. Cette nouveauté permet aux bénéficiaires de se projeter et de travailler à moyen, voire à long terme, tout en se concentrant sur les objectifs à atteindre ;

- la durée maximale possible des mobilités de formation/d'enseignement a été augmentée.

Nouveauté pour le secteur de la jeunesse :

- intégration des activités de participation des jeunes dans les projets de mobilité pour rendre ces activités qui favorisent la participation active des jeunes à la vie démocratique et l'échange de ces derniers avec les décideurs politiques encore plus flexibles.

Nouveautés pour le secteur de l'enseignement supérieur (ES) :

- dimension internationale (permettant des mobilités au niveau mondial) prévue et possible dans tous les projets de mobilité de l'ES pour multiplier et accroître les opportunités d'expériences internationales des étudiants et du personnel de l'ES et leur permettre d'acquérir des compétences axées sur l'avenir, tout en permettant aux établissements de l'ES d'établir des partenariats durables et de qualité avec leurs institutions partenaires du monde entier ;
- programmes intensifs hybrides : nouveau type d'activité permettant aux établissements de l'ES de promouvoir le développement de curricula transnationaux et transdisciplinaires tout comme le caractère innovateur de ces derniers.

Nouveautés pour le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) :

- la participation aux compétitions des compétences de l'EFP (p.ex. concours WorldSkills) est éligible en tant qu'activité des projets de mobilité ;
- ouverture internationale des projets de mobilité de l'EFP (possibilité d'effectuer des mobilités hors Europe / au-delà des pays participant au programme).

Nouveauté pour le secteur scolaire :

- les mobilités des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire deviennent possibles dans le cadre des projets de mobilité, avec l'idée de susciter de l'appétence pour la mobilité chez les plus jeunes, p.ex. avec des mobilités courtes, en groupes et de favoriser, plus tard au cours de leurs parcours de formation, des mobilités individuelles de longue durée.

Nouveauté pour le secteur de l'éducation des adultes :

- les mobilités d'apprenants adultes (apprenants peu qualifiés, défavorisés ou ayant moins d'opportunités) deviennent éligibles dans le cadre des projets de mobilité du secteur de l'éducation des adultes (possibilité de mobilités individuelles ou en groupe).

Nouveauté pour le secteur du sport :

- à moyen terme (éventuellement à partir de l'appel à propositions 2022 du nouveau programme Erasmus) les professionnels du secteur sport pourront bénéficier d'un

cofinancement Erasmus+ pour suivre des formations à l'étranger dans le cadre de projets de mobilité.

Par ailleurs, la Commission européenne a annoncé d'autres nouvelles initiatives phares comme les universités européennes, les académies Erasmus de l'enseignement, les centres d'excellence professionnelle et Discover EU. Plus d'informations sur ces nouvelles actions centralisées du nouveau programme Erasmus+ seront disponibles dès que l'appel à propositions Erasmus+ 2021 aura été publié dans le journal officiel de l'Union européenne.¹

À côté des nouveaux publics cibles déjà mentionnés, le programme Erasmus+ 2021-2027 continue de s'adresser aux publics cibles de l'ancien programme Erasmus+ 2014-2020.

¹ L'actualité du programme Erasmus+ 2021-2027 peut être suivie sur le site de l'agence nationale Anefore www.anefore.lu